

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE584

présenté par
Mme Bregeon, rapporteure

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 1, substituer à la troisième occurrence du mot :

« à »

les mots :

« aux 1° à 3° de ».

II. – En conséquence, au même alinéa 1, supprimer les mots :

« , à l'exception des 4° et 5° , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.